# FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Déconcentration*
*Nomination*
*Service déconcentré du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

## Arrêté du 1er juin 2010 portant nomination de responsables d'unité territoriale au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

NOR : *MTSO1010777A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-864 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2000-748 du 1er août 2000 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement applicables aux emplois de directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de directeur du travail, de l'emploi et de la formation des départements d'outre-mer et de secrétaire général de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu les avis des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi concernés ;

Vu l'avis de vacances d'emplois diffusé par note de service du 19 janvier 2010,

Arrêtent :

Article 1er

Sont nommés responsables d'unité territoriale les fonctionnaires dont les noms suivent :

*Aquitaine*

Responsable de l'unité territoriale de Dordogne : Jean-Pierre GUERILLOT.
Responsable de l'unité territoriale des Landes : Paul FAURY.
Responsable de l'unité territoriale de Lot-et-Garonne : Monique GUILLON.

*Auvergne*

Responsable de l'unité territoriale de l'Allier : Pascal DORLEAC.
Responsable de l'unité territoriale du Cantal : Christian POUDEROUX.
Responsable de l'unité territoriale de Haute-Loire : Jean-Yves BERAUD.

*Bourgogne*

Responsable de l'unité territoriale de Nièvre : Jean-Marc GALLAND.
Responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire : Marc AMEIL.
Responsable de l'unité territoriale de l'Yonne : Jeanne HARBONNIER.

*Bretagne*

Responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor : Philippe ALEXANDRE.

*Centre*

Responsable de l'unité territoriale du Cher : Sylvaine RIBADEAU-DUMAS.
Responsable de l'unité territoriale de l'Indre : Guy FITZER.

*Champagne-Ardenne*

Responsable de l'unité territoriale des Ardennes : Dominique CONSILLE.
Responsable de l'unité territoriale de l'Aube : Marie-Laurence GUILLAUME.
Responsable de l'unité territoriale de Haute-Marne : Corinne SOLOFO RASOLONIAINA.

*Corse*

Responsable de l'unité territoriale de Haute-Corse : Jérôme CORNIQUET.

*Franche-Comté*

Responsable de l'unité territoriale du Doubs : Marc-Henri LAZAR.
Responsable de l'unité territoriale du Jura : François FOUCQUART.
Responsable de l'unité territoriale de Haute-Saône : Pascale PICCINELLI.
Responsable de l'unité territoriale du Territoire de Belfort : Edouard INES.

*Languedoc-Roussillon*

Responsable de l'unité territoriale de l'Aude : Christine CALMELS.
Responsable de l'unité territoriale de Lozère : Pierre SAMPIETRO.
Responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales : Ginette FRANC.

*Limousin*

Responsable de l'unité territoriale de Corrèze : Pascale RODRIGO.
Responsable de l'unité territoriale de Creuse : Béatrice JACOB.

*Lorraine*

Responsable de l'unité territoriale des Vosges : Alain FOUQUET.

*Midi-Pyrénées*

Responsable de l'unité territoriale de l'Ariège : Robert CLAUDE.
Responsable de l'unité territoriale de l'Aveyron : Patrick BERNIE.
Responsable de l'unité territoriale du Gers : Hubert AMAT.
Responsable de l'unité territoriale du Lot : Pierre MARTIN.
Responsable de l'unité territoriale des Hautes-Pyrénées : Bernard NOIROT.
Responsable de l'unité territoriale du Tarn : Dominique MARECHAU.
Responsable de l'unité territoriale de Tarn-et-Garonne : Dominique CLUSA-WEBER.

*Basse-Normandie*

Responsable de l'unité territoriale de la Manche : Christine LESDOS.
Responsable de l'unité territoriale de l'Orne : Hachmi HAMDAOUI.

*Pays de la Loire*

Responsable de l'unité territoriale de Mayenne : Christiane LENFANT.
Responsable de l'unité territoriale de Vendée : Loïc ROBIN.

*Poitou-Charentes*

Responsable de l'unité territoriale de Charente-Maritime : Bernard GUEGUEN.
Responsable de l'unité territoriale des Deux-Sèvres : Dominique THEFIOUX.
Responsable de l'unité territoriale de Vienne : Jean-Luc LANCELEVEE.

*Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Responsable de l'unité territoriale des Alpes-de-Haute-Provence : Jean-Pierre ROUX.
Responsable de l'unité territoriale de Vaucluse : Guy Richard LIGER.

*Rhône-Alpes*

Responsable de l'unité territoriale de l'Ardèche : Guy GASS.

Responsable de l'unité territoriale de Drôme : Alain GUEYDON.
Responsable de l'unité territoriale de Savoie : Brigitte BARTOLI-BOULY.

Article 2

Les intéressés sont nommés pour une durée de cinq années à l'exception de ceux relevant des paragraphes ci-dessous.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis cinq ans ou plus sont nommés pour une durée de trois années.

Les agents qui occupaient précédemment un emploi dans la même résidence depuis plus de quatre ans et moins de cinq ans sont nommés pour une durée de quatre années.

Article 3

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Fait à Paris, le 1er juin 2010.

*La ministre de l'économie,*
*de l'industrie et de l'emploi,*
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre du travail, de la solidarité*
*et de la fonction publique,*
ÉRIC WOERTH